

DÉPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
d'ARRAS

CANTON d'AVESNES-LE-COMTE

Mairie D'AVESNES-LE-COMTE

1, rue Neuve BP 7
62810 AVESNES-LE-COMTE
Tel : 03 21 60 67 00
Fax : 03 21 60 67 01
mairie.avesnes@wanadoo.fr



LIVERNON 46 AVESNES-LE-COMTE 62
VILLES JUMELÉES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle d'honneur de la Mairie rue Neuve à AVESNES-LE-COMTE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du 21 juin 2021, en suite de la convocation qui avait été régulièrement faite.

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mme LAURENT Anne, Mr DARRAS Aurélien, Mr LAPÔTRE Martial, Mme GOMES Manuella, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie.

Etaient excusés : Mr PETIT Guillaume ayant donné procuration à Mme GABEZ Sylvie, Mr DARRAS Aurélien ayant donné procuration à Mr TURPIN Franck.

Secrétaire de séance : Mr HEIRMAN Lucas
La Séance est ouverte à 19 heures

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2021

Monsieur le Maire propose de valider le contenu du procès-verbal transmis en annexe de l'ordre du jour à l'ensemble des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est validé à

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

Dotation de soutien à l'investissement local 2021 – Travaux de réhabilitation du foyer Léo LAGRANGE

Demande de subvention à la région Haut de France.

Explication par Monsieur le Maire du projet de la salle Léo Lagrange et toutes les subventions auxquelles nous avons déjà fait les demandes puisque le projet s'élève à un prix d'environ 800 000€.

La subvention demandée au Haut de France s'élève à 150 000€.

La commune aurait donc à sa charge environ 20% du projet.

Lapôtre Martial prend la parole pour demander si c'est le montant que nous allons recevoir ou le montant demandé. Monsieur le Maire lui répond en lui disant que c'est la subvention demandée au Haut de France.

19 voix POUR

0 voix contre

0 abstention

Subventions au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations pour l'année 2021

Franck Turpin énumère tous les montants des associations et annonce un règlement pour les demandes de subventions à partir de l'année prochaine.

Lapôte Martial demande pourquoi 6000 € pour Festi Avesnes ?

Monsieur la Maire lui répond que c'est une nouvelle association qui part de 0 et a besoin d'un coup de pouce pour démarrer, de plus l'association n'a aucun matériel, elle doit donc en racheter. La subvention de l'année prochaine sera donc moins élevée.

Petit Yves prend la parole et demande pourquoi que 5000€ pour le foot ?

Turpin Franck lui répond en disant qu'il y aura la mise en place d'un pass sport par la commune mais aussi pour certaine personne l'état et le département mettront aussi ce système en place.

Lapôte Martial reprend la parole car il ne comprend toujours pas pourquoi 6000 € pour Festi Avesnes. La même réponse fut apportée par Monsieur le Maire.

Heirman Lucas prend la parole pour savoir combien avait eu le comité des fêtes l'année précédente ?

Lapôte Martial lui répond 3500€

Monsieur la Maire annonce la subvention du CCAS de 13 200€

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

Explication du PLUI par Monsieur le Maire, ce document doit être validé par le conseil municipal avant le mi-août. De ce fait tous les conseillers sont invité à lire les documents qui leurs ont été envoyé par mail et apporter des modifications s'il y a besoin. Une réunion de conseil va donc avoir lieu fin juillet pour valider cela.

Alex Hulot prend la parole pour apporter des explications les zones constructibles et sur les commerces.

Arnould Thilliez demande comment ont été réalisé les zones Nord, Sud ... du territoire de la com de com ?

Monsieur le maire et Alex Hulot apportent différents éléments concernant le règlement du PLUI.

Monsieur le Maire propose de créer une commission spéciale pour le PLUI. Les personnes voulant faire partie de cette commission sont Jacques Nick, Sylvie Gabez, Lucas Heirman, Florence Dambreville, Alex Hulot, Yves Petit et Martial Lapôte.

Autorise Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables afférentes à :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

L'ordre pour la gendarmerie est retiré.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30